

Date : 20070529

Dossier : T-1773-06

Référence : 2007 CF 571

ENTRE :

**HEATHER NICHOL DESIGN LTD.,
faisant affaires sous la raison sociale de
NICHOL FINE FOODS**

demanderesse

et

BIG UPS INC.

défenderesse

TAXATION DES DÉPENS – MOTIFS

**Charles E. Stinson
Officier taxateur**

[1] La Cour a rendu un jugement par défaut avec dépens dans la présente action en contrefaçon de marque de commerce portant sur des craquelins. J'ai établi un échéancier pour la taxation sur dossier du mémoire de dépens de la demanderesse.

[2] La défenderesse n'a pas versé au dossier de pièces en réponse aux pièces de la demanderesse. Ainsi que je l'ai souvent dit dans des situations analogues, les *Règles des Cours fédérales* ne prévoient pas qu'un plaideur puisse bénéficier du fait que l'officier taxateur s'écarte de sa position de neutralité pour contester en son nom des articles du mémoire de dépens. Cependant,

l'officier taxateur ne peut pas certifier des articles qui ne sont pas légitimes, c'est-à-dire qui ne sont pas admissibles en vertu du jugement ou du tarif. Ce sont les paramètres que j'ai utilisés pour examiner chacun des articles réclamés dans le mémoire de dépens et les pièces à l'appui. Certains articles auraient pu être contestés, mais le montant réclamé en tout se situe dans les limites généralement admises comme raisonnables pour ce genre de litige. Le mémoire de dépens de la demanderesse est taxé pour le montant réclamé, soit 2 248,59 \$.

« Charles E. Stinson »

Officier taxateur

Traduction certifiée conforme
Christiane Bélanger, L.L.L.

COUR FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : T-1773-06

INTITULÉ : HEATHER NICHOL DESIGN LTD.
faisant affaires sous la raison sociale de
NICHOL FINE FOODS
c. BIG UPS INC.

TAXATION SUR DOSSIER DES DÉPENS SANS COMPARUTION DES PARTIES

MOTIFS DE LA TAXATION DES DÉPENS : CHARLES E. STINSON

DATE DES MOTIFS : LE 29 MAI 2007

COMPARUTIONS :

Paul Smith POUR LA DEMANDERESSE

S/O POUR LA DÉFENDERESSE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Paul Smith POUR LA DEMANDERESSE
Droit de la propriété intellectuelle
Vancouver (Colombie-Britannique)

S/O POUR LA DÉFENDERESSE